

BILAN ANNUEL 2022

SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES VECTEURS DE MALADIES HUMAINES

Département de Dordogne (Lot 2)
Région Nouvelle-Aquitaine



Sommaire

Introduction	3
1 Synthèse départementale 2022	4
2 Bilan de la surveillance	5
2.1 Surveillance par piégeage	5
2.1.1 Réseau de surveillance.....	5
2.1.2 Résultats	5
2.1.3 Focus sur les points d'entrée et sur les sites sensibles.....	9
2.2 Surveillance par signalements citoyens	10
2.3 Évolution de la colonisation	14
3 Bilan des opérations de lutte antivectorielle (LAV)	18
4 Actions de mobilisation sociale	19
5 Annexes	19

Introduction

En application de l'article R. 3114-11 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospections, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a confié ces missions à ALTOPICTUS, organisme habilité, via le marché public N° 2020M001 pour le lot 2 concernant les départements de Dordogne et de Gironde. L'ensemble du marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum deux fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente le bilan de la surveillance géographique dite « active » (réseau de pièges pondoirs) et dite « passive » (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle (LAV) mises en œuvre sur le département de la Dordogne contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaître l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles. Ces missions sont assurées depuis 2020 par la société ALTOPICTUS pour le compte de l'ARS.

Deux autres documents accompagnent ce bilan départemental :

- Une synthèse technique et financière qui récapitule les prestations réalisées et les ressources humaines et matérielles déployées pour le lot. Dans ce rapport figure également l'évaluation des actions menées cette année accompagnée d'orientations pour l'amélioration des pratiques.
- Une synthèse des données principales de la surveillance et de la LAV en Europe, en métropole, en outre-mer et en région Nouvelle-Aquitaine.

1 Synthèse départementale 2022

Surveillance active d' <i>Aedes albopictus</i> par piégeage			
74 pièges dans 25 communes 280 relevés		59,4% des relevés positifs en <i>Aedes albopictus</i> 35,3% négatifs et 5,3% de données inexploitables	
Surveillance passive d' <i>Aedes albopictus</i> par signalement			
39 signalements citoyens traités (52 signalements sans alerte SI-LAV)		32 signalements positifs en <i>Aedes albopictus</i> 3 négatifs et 4 signalements classés sans suite	
Opérations de lutte antivectorielle			
0 cas importé d'arboviroses 0 cas autochtone 0 enquête entomologique		0 enquête positive en <i>Aedes albopictus</i> (0 négative) 0 traitement de LAV et 0 évaluation	
Connaissances sur la colonisation du département			
20 nouvelles communes colonisées 19 communes avec détection		71 communes colonisées par <i>Aedes albopictus</i> sur 505 51 % de la population concernée	
Actions de mobilisation sociale			
0 webinaire	1 formation de référents communaux 1 formation pour les centres hospitaliers	0 réunion de sensibilisation	0 réunion publique
Recommandations pour 2023			
Communication Poursuivre la communication (signalements citoyens, enquêtes et traitements)		Problématique/Enjeux Poursuivre la formation et sensibilisation des collectivités et gestionnaires de sites	

2 Bilan de la surveillance

2.1 Surveillance par piégeage

La surveillance des moustiques vecteurs en Dordogne, comme dans toute la région Nouvelle-Aquitaine, s'est concentrée en 2022 sur *Aedes albopictus* qui est présent dans le département depuis 2015. L'espèce étant fortement implantée dans le département, les enjeux sont aujourd'hui :

- d'éviter toute circulation autochtone des arboviroses ;
- d'avoir une connaissance plus fine de l'aire de répartition d'*Aedes albopictus* ;
- d'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux établissements de santé et les principaux sites touristiques ;
- de surveiller l'arrivée d'autres moustiques vecteurs au niveau des points d'entrée au titre du RSI¹ (aéroports) tout en veillant à limiter l'exportation d'*Aedes albopictus* vers des territoires non colonisés depuis ces mêmes sites.

La surveillance est réalisée au moyen de deux méthodes complémentaires :

- la mise en place d'un réseau de pièges (surveillance active) ;
- la participation citoyenne (surveillance passive).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par ALTOPICTUS en 2022 sont détaillés en annexe du document **Synthèse technique et financière du Lot 2**.

2.1.1 Réseau de surveillance

TYPE DE PIÈGES UTILISÉS	Pièges pondoirs
PÉRIODE DE SURVEILLANCE	Du 1 ^{er} mai au 30 novembre
FRÉQUENCE DES RELEVÉS	2 relevés/mois pour les pièges du site RSI 1 relevé/mois pour tous les autres pièges
SITES SURVEILLÉS (voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)	8 communes non colonisées (3 pièges par commune), dont une ayant un attrait touristique, + 12 communes grâce au redéploiement ² , dont trois ayant un attrait touristique.
	Le point d'entrée au sens du RSI du département : l'aéroport de Bergerac (2 pièges)
	4 établissements de santé (3 pièges par site)
NOMBRE DE PIÈGE COMPOSANT LE RÉSEAU CHAQUE MOIS	38 pièges (74 pièges au total installés en 2022 avec le redéploiement)

2.1.2 Résultats

Sont distingués ici le nombre de pièges ainsi que le nombre de relevés effectués au cours de la saison 2022. Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne

¹ RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

² Dès qu'une commune surveillée est classée comme nouvelle commune colonisée par *Ae. albopictus*, les pièges pondoirs sont retirés et une autre commune est alors surveillée. Le redéploiement permet d'augmenter plus rapidement le niveau de connaissance de l'aire d'implantation du moustique tigre dans le département.

changent pas. Un relevé correspond donc à un résultat d'un piège sur une période donnée (30 ou 15 jours selon les pièges). Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

NOMBRE DE PIÈGES DÉPLOYÉS EN 2022 : 74	
AU MOINS UNE FOIS POSITIF <i>AE. ALBOPICTUS</i>	TOUJOURS NÉGATIF
60 (81%)	14 (19%)

La totalité des pièges du réseau surveillant des sites sensibles/touristiques et des sites RSI ont été positifs au moins une fois durant l'année. Les pièges toujours négatifs, moins nombreux, étaient installés dans des communes non colonisées, parfois tardivement dans la saison à la suite d'un redéploiement.

TOTAL DES RELEVÉS EFFECTUÉS : 280		
POSITIF <i>AEDES ALBOPICTUS</i>	NÉGATIF	DONNÉES MANQUANTES³
166 (59,3%)	99 (35,4%)	15 (5,3%)
DONT DONNÉES PARTIELLES⁴ : 23 (8%)		

Les relevés positifs ont été plus nombreux au total et la grande majorité des relevés négatifs a été obtenue en début et en fin de la saison d'activité du moustique tigre comme le précise la figure 1.

Entre 2020 et 2021, des améliorations avaient été apportées par ALTOPICTUS pour limiter les pertes de données (grillage et fixation) pour passer de 15% à 2% de perte. Cette année ce taux est de 5,3 %.

Le nombre de données partielles est plus élevé en 2022, mais la grande majorité (83%) de ces données sont des pièges relevés dans un seau sec, les températures de 2022 ayant fortement augmenté l'évaporation de l'eau des différents pièges. Ces pièges ont très probablement été dans un état fonctionnel plusieurs jours/semaines avant leur évaporation, entravant donc peu l'information qualitative des relevés (63% de ces pièges sont positifs en œufs).

La part des relevés positifs en *Aedes albopictus* était plus élevée en août et septembre, et la quantité totale d'œufs observés était la plus élevée en septembre (figure 1). Cela correspond au pic d'activité normal d'*Aedes albopictus* adulte. Les populations de vecteurs adultes atteignent un pic à la fin de l'été avant de chuter en octobre avec le phénomène de diapause (ponte d'œufs programmés pour résister à l'hiver et éclore au printemps suivant).

³ Correspondent aux relevés pour lesquels la donnée est manquante car le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

⁴ Les pièges sont retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'*Aedes albopictus* pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'*Aedes albopictus*.

La densité de population d'*Aedes albopictus* est bien plus importante sur l'ensemble de l'année 2022 qu'en 2021 aussi bien en termes de pièges positifs que d'œufs, et sa saisonnalité est également bien plus étendue, de nombreux pièges étant positifs dès le mois de mai et jusqu'en novembre.

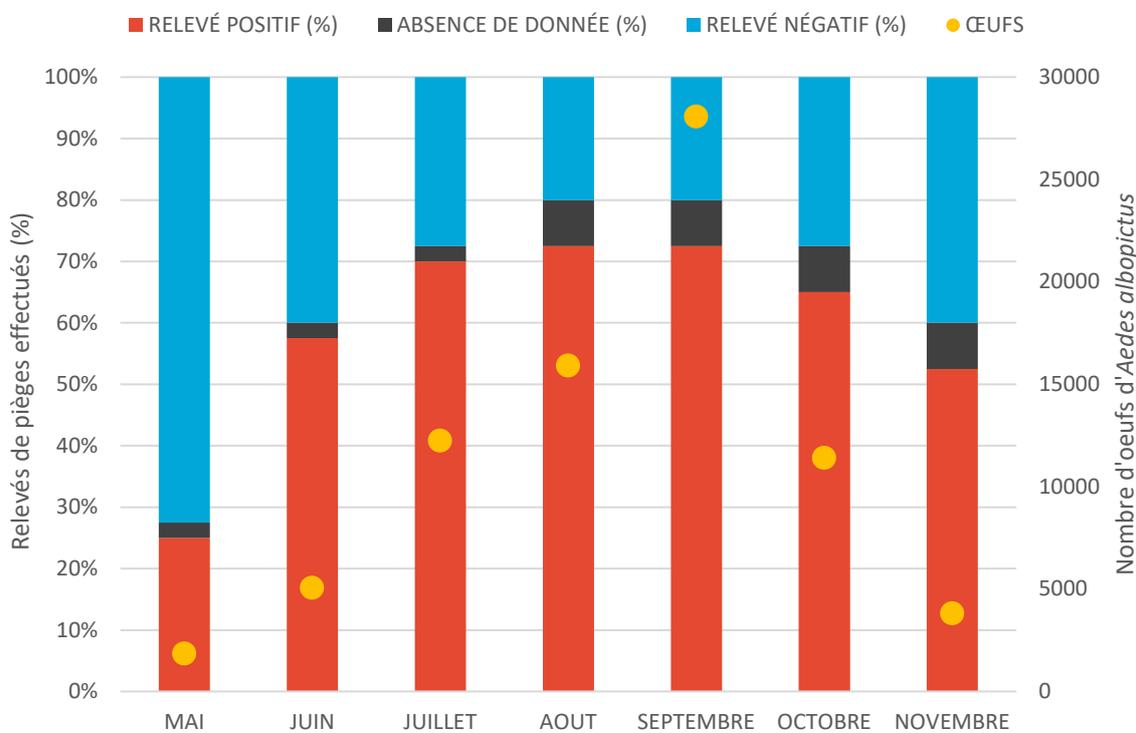
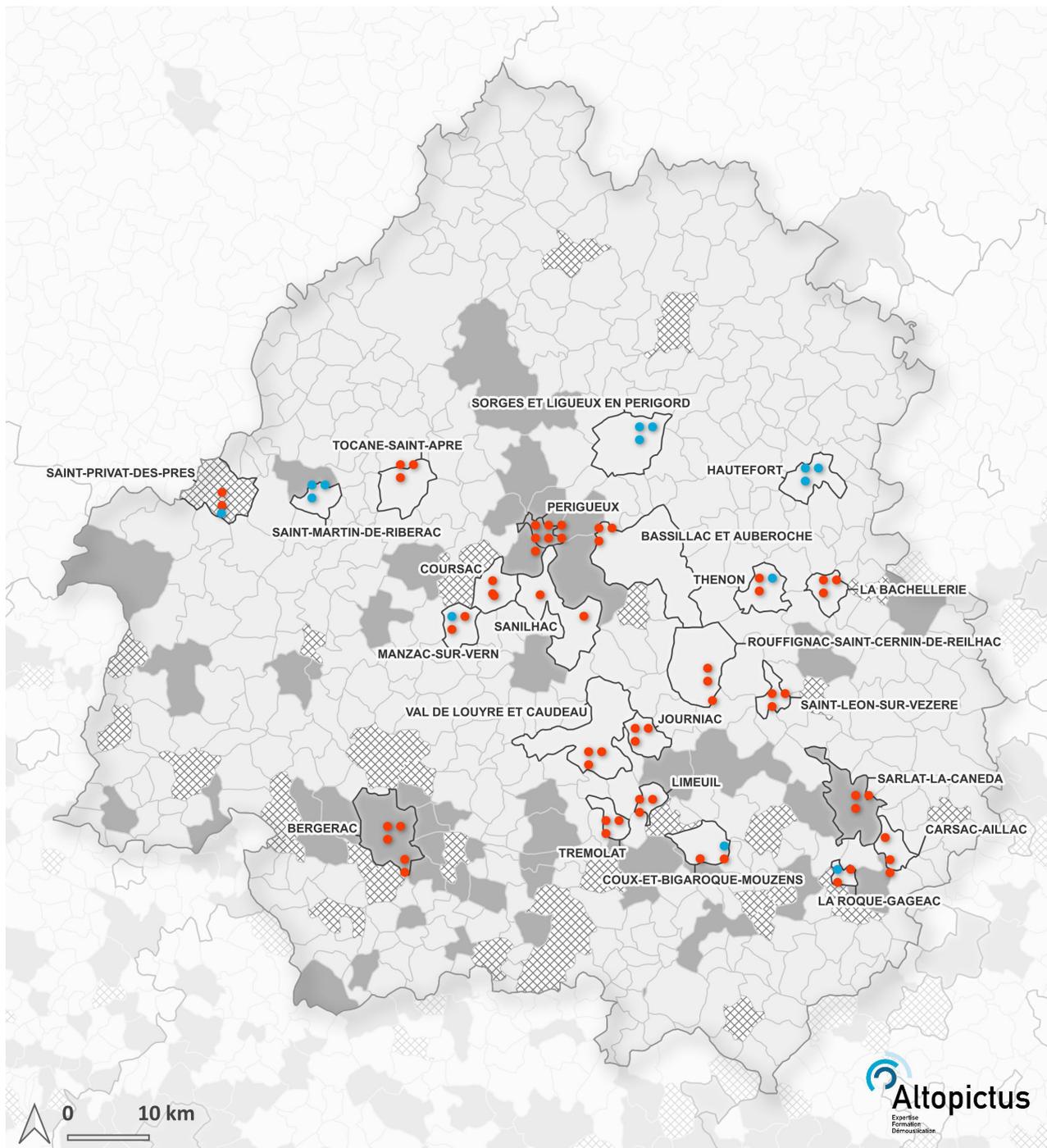


FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET PERDUS PAR MOIS ET QUANTITÉ TOTALE D'ŒUFS OBSERVÉS⁵ (SOURCE : ALTOPICTUS)

Sur l'ensemble de la saison, ALTOPICTUS a identifié plus de 78 000 œufs d'*Aedes albopictus* (en forte hausse par rapport à 2021 où 20 000 œufs avaient été dénombrés). La relève du mois de septembre surpasse à elle-seule la totalité de la saison 2021 avec plus de 28 000 œufs comptés. Néanmoins, la saison 2022 se démarque également sur la saisonnalité du moustique, qui semble être bien plus étendue que les années précédentes.

⁵ Il est important de tenir compte des nombreux redéploiements de pièges qui ont eu lieu en août et en septembre pour lire cette figure. Les mesures ne concernent pas un réseau strictement identique chaque mois.



Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- ▨ Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*
- Surveillée par pièges pondoirs

Résultats des relevés de pièges

- Piège toujours négatif en 2022
- Piège au moins une fois positif en 2022
- Piège sans aucun résultat en 2022

CARTE 1 : RÉSULTAT DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES PONDOIRS EN 2022 DANS LE DÉPARTEMENT (SOURCE : ALTOPICTUS)

À échelle départementale ou supra-communale, afin d'éviter la superposition des points **sur la carte 1**, l'emplacement des points ne correspond pas toujours à la localisation réelle des pièges. Cela explique pourquoi certains points apparaissent parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparait et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparait en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.

2.1.3 Focus sur les points d'entrée et sur les sites sensibles

La surveillance du point d'entrée et des sites sensibles a de multiples intérêts :

- Détection des nouvelles espèces introduites comme *Aedes aegypti* par exemple (points d'entrée et site d'import-export) ;
- Évaluation du niveau d'infestation par *Aedes albopictus* et donc évaluation du niveau de risque de transmission vectorielle en cas de passage d'un cas importé ;
- Évaluation des mesures de lutte mises en œuvre sur le site.

Pour les établissements de santé, la surveillance permet également de savoir rapidement si *Aedes albopictus* était présent lors du passage d'un cas virémique dans les services d'urgence. Cela permet d'orienter l'expertise et la préconisation d'un traitement dans le cas où aucun moustique adulte n'aurait été observé lors de l'enquête.

Le tableau 1 présente les résultats détaillés des pièges installés sur les sites sensibles avec entre autres leur niveau d'infestation évalué selon le nombre d'œufs ou d'adultes capturés par jour en moyenne. Cette valeur est associée à une couleur qui indique si elle est en hausse (rouge) ou en baisse (vert) par rapport à 2021.

TABLEAU 1 : RÉSULTATS DE LA SURVEILLANCE DES SITES SENSIBLES

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	PART DE RELEVÉS POSITIFS	PART DE DONNÉES MANQUANTES	EFFECTIFS CAPTURÉS PAR JOUR (MOYENNE)
C.H. de Bergerac	3	90%	5%	28 œufs/j
Clinique Francheville de Périgueux	3	90%	5%	27 œufs/j
Aéroport Bergerac	2	68%	7%	17 œufs/j
C.H. de Périgueux	3	90%	0%	10 œufs/j
C.H. de Sarlat-la-Canéda	3	67%	5%	6 œufs/j

2.2 Surveillance par signalements citoyens

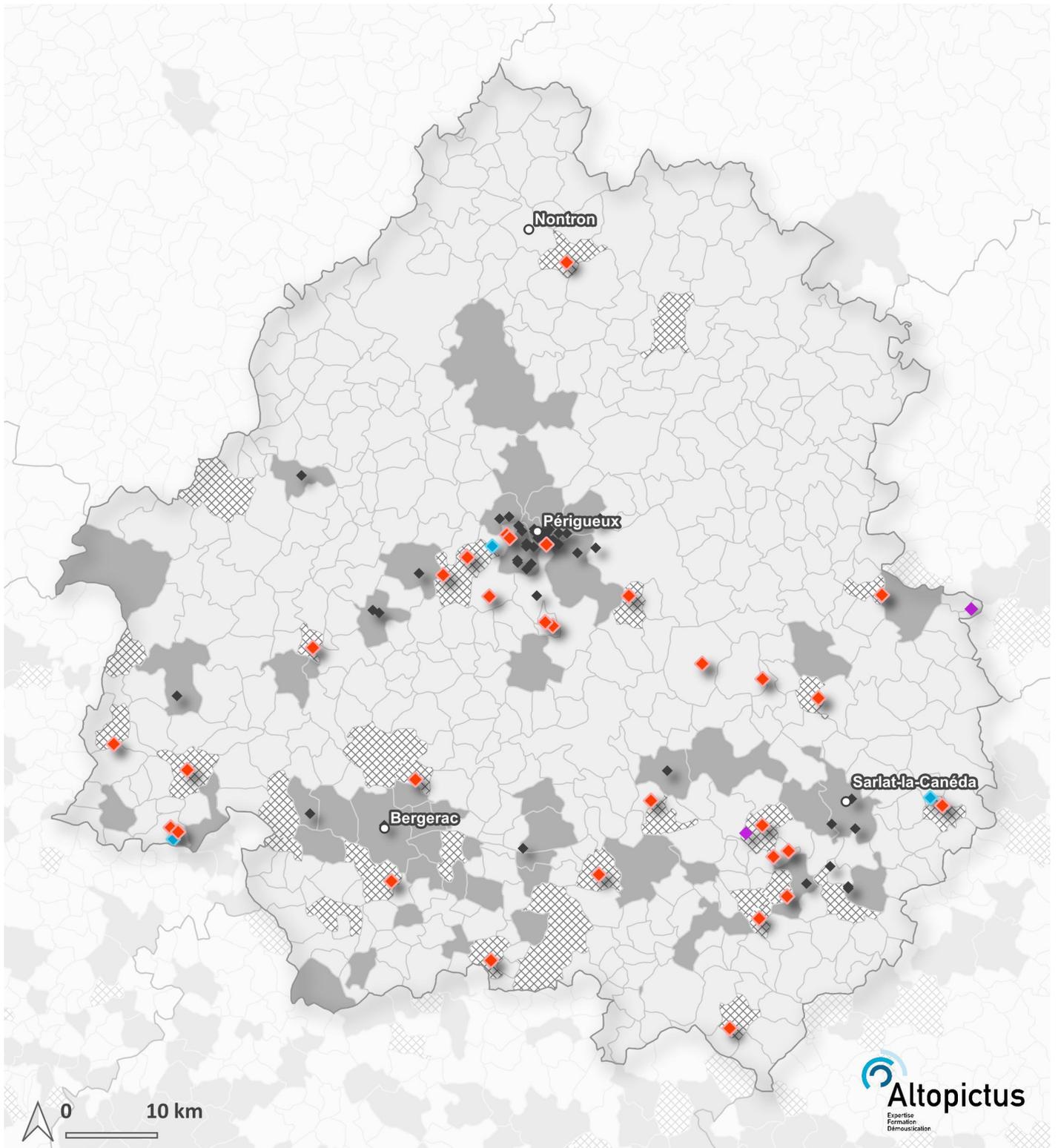
Le principe de la participation citoyenne et le protocole de prise en charge par ALTOPICTUS sont précisés en annexe du document **Synthèse technique et financière du Lot 2**.

TOTAL DES SIGNALEMENTS REÇUS SUR SI-LAV DU 1^{ER} MARS AU 30 NOVEMBRE 2022		
91		
SANS DEMANDE D'INTERVENTION⁶ : 52		
AVEC DEMANDE D'INTERVENTION		
39		
POSITIF AE. ALBOPICTUS	NÉGATIF	CLASSÉ SANS SUITE
32 (82 %)	3 (8 %)	4 (10 %)

La grande majorité des signalements sans demande d'intervention provient de l'aire urbaine de Périgueux, très peuplée et très sujette à la nuisance provoquée par *Aedes albopictus*. Ces signalements n'ont pas été pris en charge par ALTOPICTUS conformément aux orientations émises par l'ARS en début de saison. Cette donnée permet d'avoir une idée précise de la participation citoyenne.

En l'occurrence, en Dordogne, le ratio correspondant au taux de participation citoyenne est un des plus élevés de la région Nouvelle-Aquitaine derrière la Corrèze, la Gironde et la Charente-Maritime, avec 22 signalements pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur à celui de 2021 (15), mais atteint le niveau de 2020 (23). La Dordogne est l'un des seuls départements de Nouvelle-Aquitaine avec les Deux-Sèvres où ce taux de signalements est remonté au même niveau que 2020 qui était une année record en termes de signalements effectués dans la région. Cela peut traduire une présence d'*Aedes albopictus* qui se renforce de plus en plus et qui engendre une nuisance plus importante.

⁶ En provenance des communes déjà connues comme colonisées sur SI-LAV



Statut des communes

- Non colonisée par Ae. albopictus
- ▨ Détection ponctuelle d'Ae. albopictus
- Colonisée par Ae. albopictus

Signalements citoyens

- ◆ Signalement négatif
- ◆ Signalement positif Aedes albopictus
- ◆ Signalement classé sans suite
- ◆ Signalement non traité

CARTE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN DORDOGNE EN 2022

Les 39 signalements citoyens avec demande d'intervention ont fait l'objet d'une alerte du SI-LAV et ont donc été pris en charge par ALTOPICTUS (figure 2 et 3, carte 2, annexe 3).

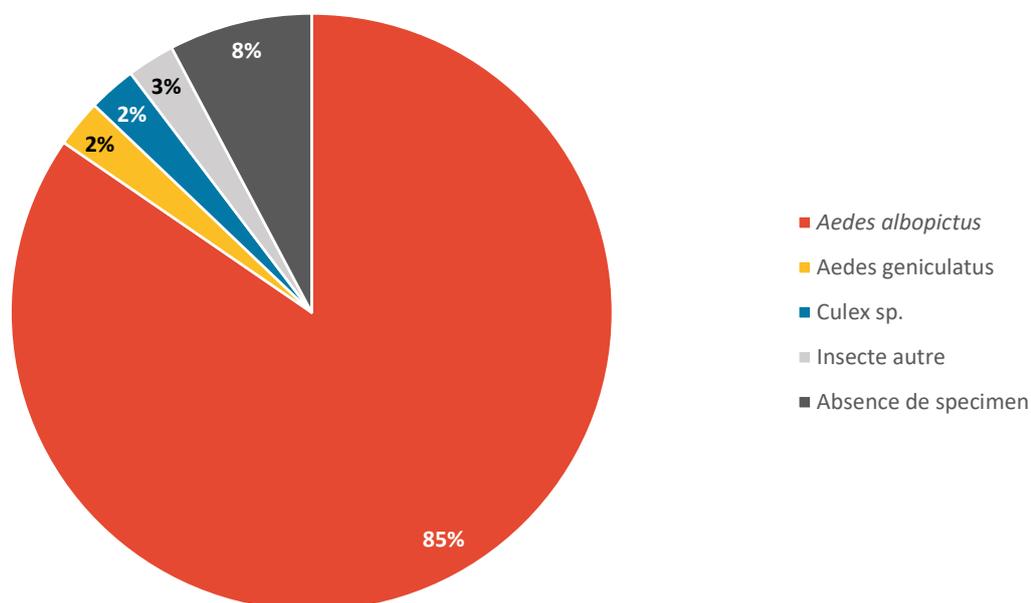


FIGURE 2 : RÉSULTATS DES SIGNALEMENTS EXPERTISÉS PAR ALTOPICTUS EN 2022 DANS LE DÉPARTEMENT (SOURCE : ALTOPICTUS)

La majorité des signalements expertisés par ALTOPICTUS correspondait à *Aedes albopictus*. Seulement trois signalements n'ont pas pu être identifiés, soit parce que la qualité des échantillons et/ou des photographies ne permettaient pas d'identifier l'espèce avec certitude, soit parce qu'aucun échantillon n'avait été transmis par les plaignants et ce malgré les demandes faites via courriel ou téléphone (deux relances minimum). Trois autres signalements correspondaient à d'autres espèces ou d'autres insectes.

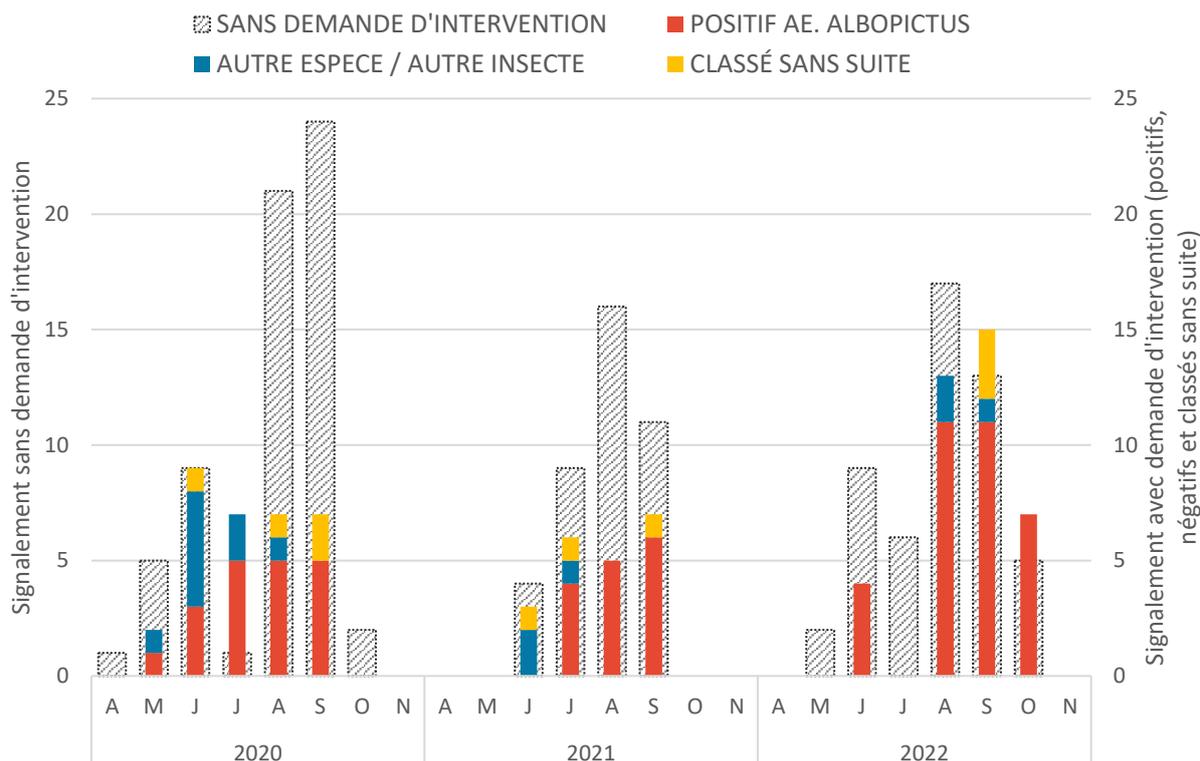


FIGURE 3 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2022 EN DORDOGNE (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

La Dordogne est l'un des seuls départements de Nouvelle-Aquitaine où le nombre de signalements a augmenté, pouvant signifier une plus forte présence d'*Aedes albopictus* sur le territoire provoquant des nuisances ou une meilleure sensibilisation des citoyens vis-à-vis de l'outil de signalement.

2.3 Évolution de la colonisation

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

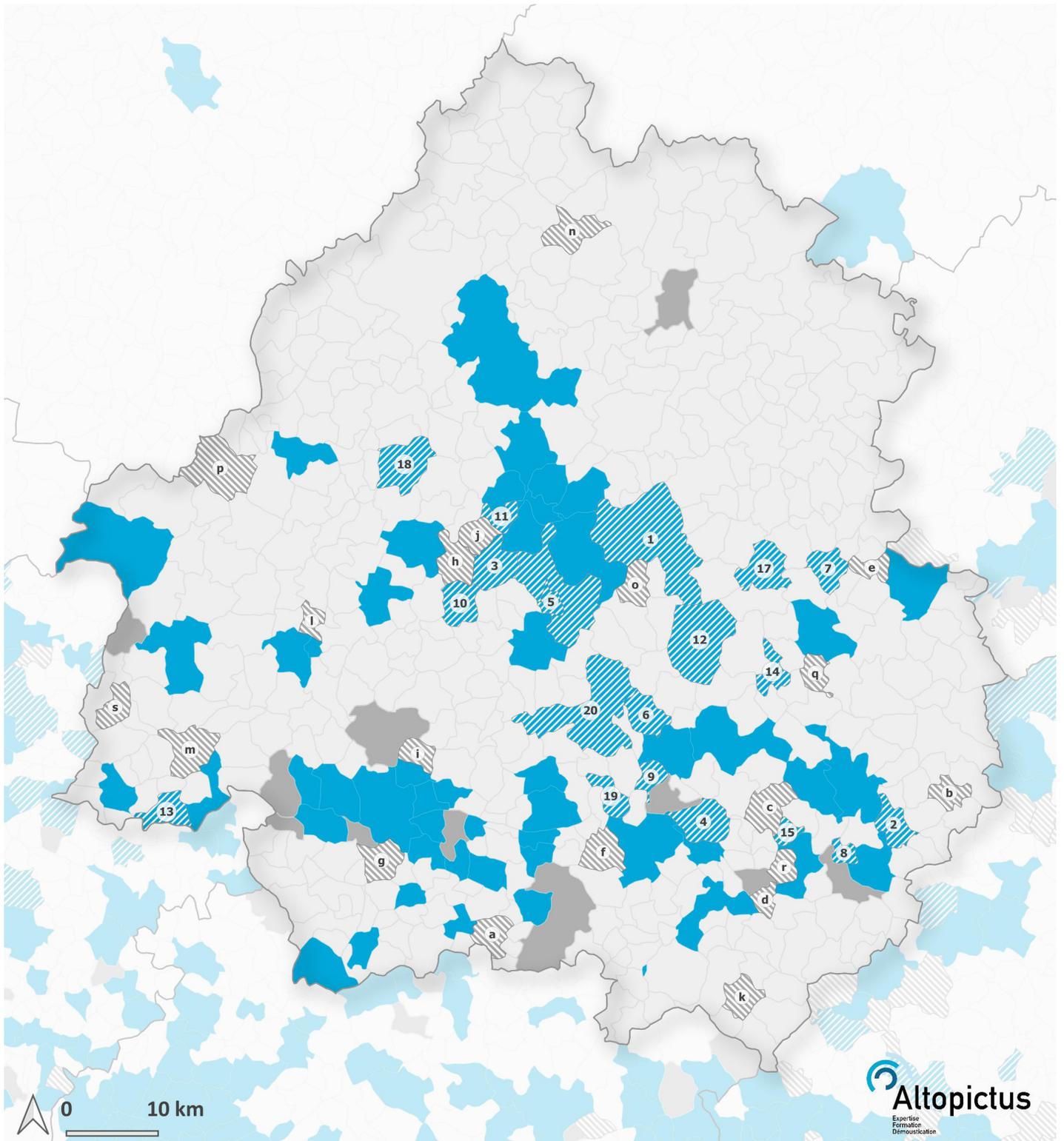
- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

Si *Aedes albopictus* est détecté mais qu'aucun critère n'est respecté alors la commune est notée « avec détection ».

NOMBRE DE NOUVELLES COMMUNES COLONISÉES	NOMBRE DE COMMUNES AVEC DÉTECTIONS
20	19

Les redéploiements successifs des pièges, au gré des classements des communes surveillées, ont permis d'accélérer l'acquisition d'informations sur la répartition géographique d'*Aedes albopictus*.

La majorité des communes ont été colonisées par pièges pondoirs, tandis que les détections ont principalement été réalisées grâce aux signalements citoyens. Le tableau 2 compile les communes ayant été colonisées ou avec une détection durant l'année.



Statut des communes en 2022

- Colonisée par *Ae. albopictus* en 2022
- Détection d'*Ae. albopictus* en 2022
- Colonisée par *Ae. albopictus* avant 2022
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus* avant 2022
- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- 1 Commune correspondante en annexe

CARTE 3 : ÉVOLUTION DE LA COLONISATION CONNUE DU DÉPARTEMENT PAR *Aedes albopictus* EN 2022 (SOURCE : ALTOPICTUS)

TABEAU 2 : COMMUNES REPRÉSENTÉES SUR LA CARTE DE L'ÉVOLUTION DE LA COLONISATION DU DÉPARTEMENT

Communes nouvellement colonisées par <i>Aedes albopictus</i>					
1	BASSILLAC ET AUBEROCHE	8	LA ROQUE-GAGEAC	15	SAINT-VINCENT-DE-COSSE
2	CARSAC-AILLAC	9	LIMEUIL	16	SANILHAC
3	COURSAC	10	MANZAC-SUR-VERN	17	THENON
4	COUX-ET-BIGAROQUE - MOUZENS	11	MARSAC-SUR-L'ISLE	18	TOCANE-SAINT-APRE
5	EGLISE-NEUVE-DE-VERGT	12	ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC	19	TREMOLAT
6	JOURNIAC	13	SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH	20	VAL-DE-LOUYRE-ET-COUDEAU
7	LA BACHELLERIE	14	SAINT-LEON-SUR-VEZERE		
Communes avec détections ponctuelles d' <i>Aedes albopictus</i> (non colonisées) :					
a	BOISSE	h	MONTREM	n	SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE
b	CARLUX	i	QUEYSSAC	o	SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC
c	CASTELS ET BEZENAC	j	RAZAC-SUR-L'ISLE	p	SAINT-PRIVAT-EN-PERIGORD
d	GRIVES	k	SAINT-CERNIN-DE-L'HERM	q	VEYRINES-DE-DOMME
e	LE LARDIN-SAINT-LAZARE	l	SAINT-FRONT-DE-PRADOUX	r	VALOJOUXX
f	MOLIERES	m	SAINT-MEARD-DE-GURCON	s	VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT
g	MONBAZILLAC				

Aujourd'hui, **71 communes de Dordogne** (liste en annexe 4) sont connues comme étant colonisées par le moustique tigre (carte 4), soit 14% des 505 communes en Dordogne (10% fin 2021).

Sur le plan démographique, la population résidant au sein des communes colonisées est de 211 384 habitants sur un département qui en compte environ 413 223 (populations légales 2022, Insee), soit environ 51 %. Fin 2021, ce taux était de 44% (figure 4).

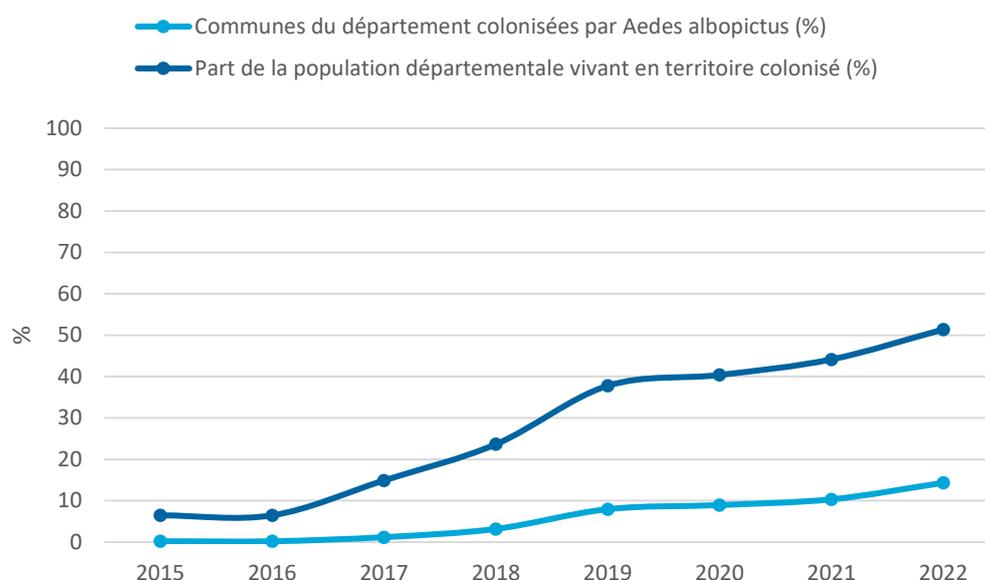
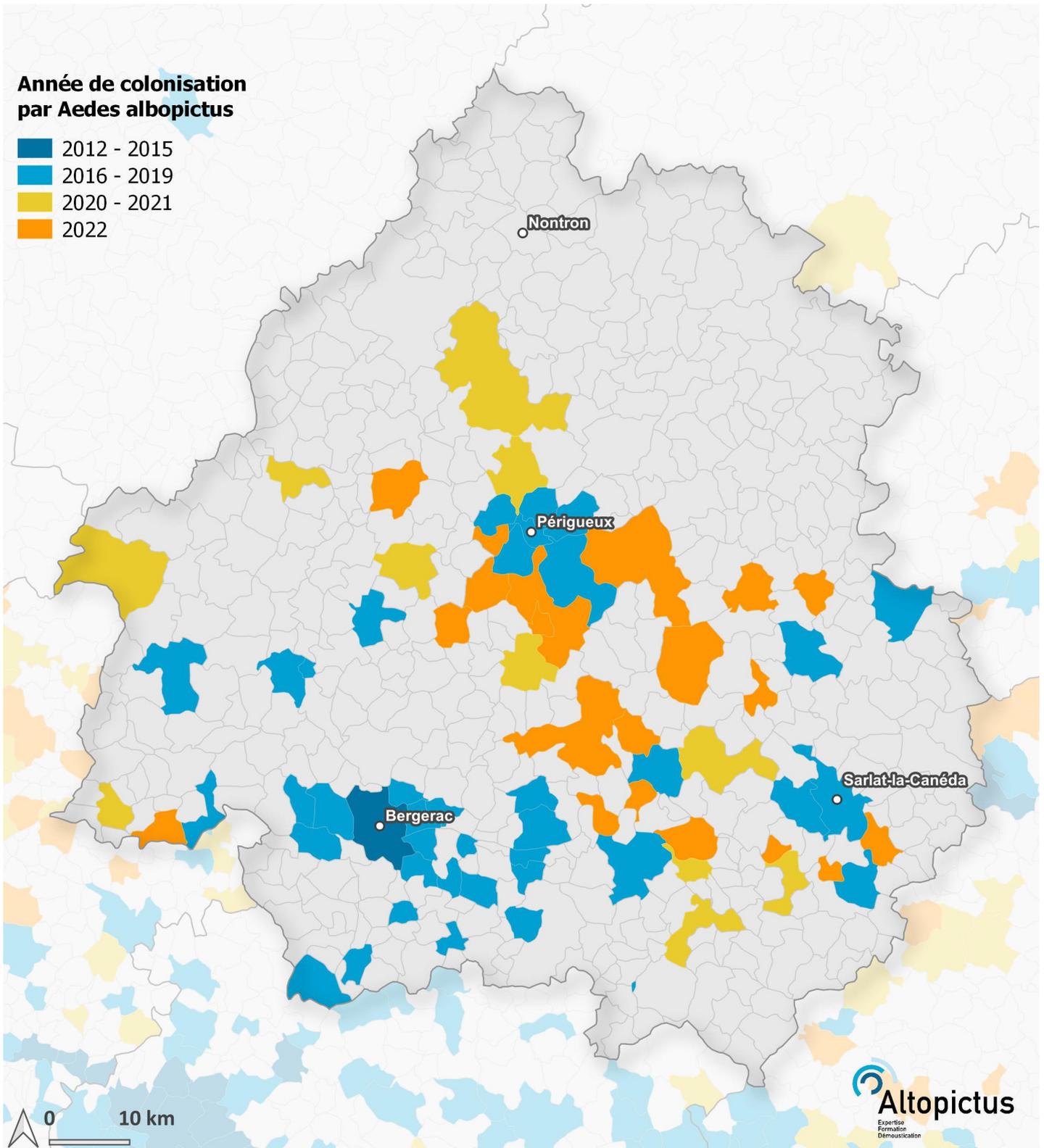


FIGURE 4 : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA POPULATION IMPACTÉE ET DES COMMUNES COLONISÉES PAR LE MOUSTIQUE TIGRE EN DORDOGNE DEPUIS L'ANNÉE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)



CARTE 4 : HISTORIQUE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT PAR *Aedes albopictus* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

3 Bilan des opérations de lutte antivectorielle (LAV)

ALTOPICTUS intervient dans le département lorsque des cas d'arboviroses sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés. Si la présence d'*Aedes albopictus* est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. Les principes et protocoles de ces prestations sont décrits en annexe du document **Synthèse technique et financière du Lot 2**.

NOMBRE DE CAS IMPORTE 0	NOMBRE DE CAS AUTOCHTONE 0												
ENQUETE ENTOMOLOGIQUE : 0	ENQUETE RENFORCÉE : 0 ENQUETE SECONDAIRE : 0												
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; color: red;">POSITIVE</td> <td style="border-left: 1px solid black; width: 1px;"></td> <td style="text-align: center; color: blue;">NÉGATIVE</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: red;">0</td> <td></td> <td style="text-align: center; color: blue;">0</td> </tr> </table>	POSITIVE		NÉGATIVE	0		0	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; color: red;">POSITIVE</td> <td style="border-left: 1px solid black; width: 1px;"></td> <td style="text-align: center; color: blue;">NÉGATIVE</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: red;">0</td> <td></td> <td style="text-align: center; color: blue;">0</td> </tr> </table>	POSITIVE		NÉGATIVE	0		0
POSITIVE		NÉGATIVE											
0		0											
POSITIVE		NÉGATIVE											
0		0											
TRAITEMENT 0	TRAITEMENT 0												

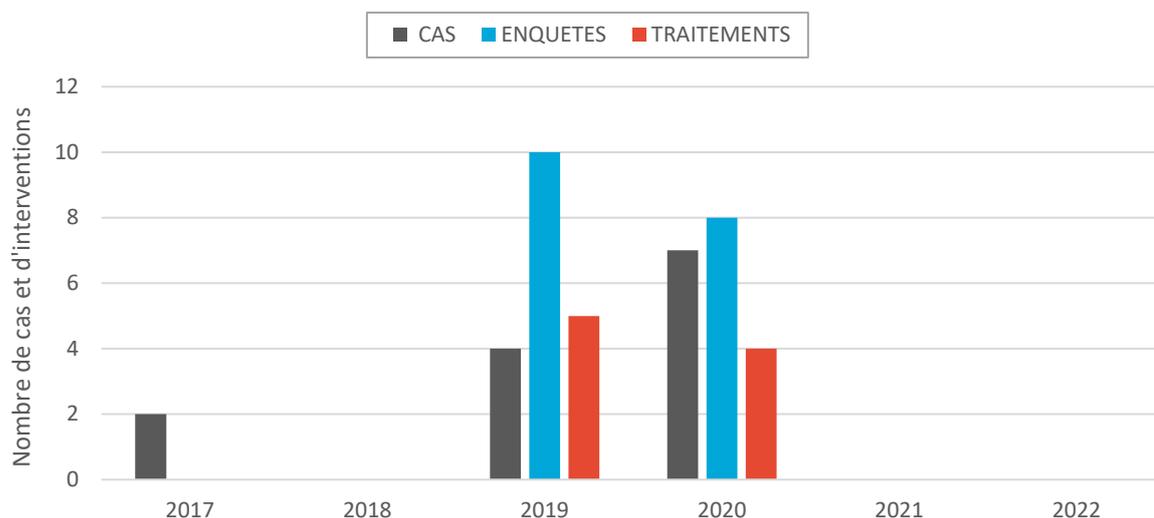


FIGURE 5 : NOMBRE DE CAS, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2017 ET 2022 EN DORDOGNE (SOURCE : MSBI DU SI-LAV, ATTENTION CES DONNÉES SONT INCOHÉRENTES AVEC CELLES DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE)

En 2022, en Dordogne, aucun cas d'arbovirose n'a été déclaré sur SI-LAV donc aucune enquête ni traitement n'ont été menés sur ce département, tout comme en 2021.

4 Actions de mobilisation sociale

En 2022, 2 actions de mobilisation sociale ont été réalisées par ALTOPICTUS en Dordogne, il s'agit d'une formation de référents communaux et d'une formation de prévention arboviroses :

- La formation de référents communaux a été effectuée à Boulazac-Isle-Manoire le 16 juin 2022 avec 15 personnes représentant 11 communes différentes (Boulazac-Isle-Manoire, Trélissac, Escoire, Périgueux, Coulounieix-Chamiers, Château-l'Évêque, Marsac-sur-l'Isle, Sorges-et-Ligueux, Champcevinel, Vergt et La Chapelle-Gonaguet).
- La formation de prévention arboviroses a été effectuée à Périgueux le 15 septembre 2022 avec 15 personnes de 4 établissements de santé différents (C.H. de Périgueux, C.H. de Bergerac, C.H. de Sarlat et Hôpital Privé Francheville Périgueux).

5 Annexes

- ANNEXE 1 : Liste des communes et sites surveillés par pièges pondoirs en 2022
- ANNEXE 2 : Résultats bruts des pièges pondoirs
- ANNEXE 3 : Liste des signalements citoyens reçus en 2022
- ANNEXE 4 : Liste des communes colonisées par *Aedes albopictus* et des détections

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES PONDOIRS EN 2022

Communes non colonisées :

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
BASSILLAC ET AUBEROCHE	3	3	21/04/22	20/07/22
COURSAC	3	2	20/07/22	21/09/22
HAUTEFORT	3	1	18/10/22	22/11/22
JOURNIAC	3	2	22/09/22	23/11/22
LA BACHELLERIE	3	2	24/08/22	18/10/22
MANZAC-SUR-VERN	3	2	22/09/22	22/11/22
ROUFFIGNAC	3	5	21/04/22	22/09/22
SAINT-LEON-SUR-VEZERE	3	2	21/09/22	22/11/22
SAINT-MARTIN-DE-RIBERAC	3	2	21/09/22	22/11/22
SAINT-PRIVAT-EN-PERIGORD	3	7	20/04/22	22/11/22
SANILHAC	3	3	20/04/22	20/07/22
SORGES	3	4	20/07/22	22/11/22
THENON	3	4	21/04/22	25/08/22
TOCANE-SAINT-APRE	3	5	20/04/22	21/09/22
TREMOLAT	3	3	21/04/22	21/07/22
VAL-DE-LOUYRE-ET-COUDEAU	3	2	21/07/22	22/09/22

Point d'entrée au titre du RSI :

POINT D'ENTRÉE RSI	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
AÉROPORT DE BERGERAC DORDOGNE PERIGORD	2	14	21/04/22	23/11/22

Autres sites à risque :

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
CARSAC-AILLAC	3	2	23/06/22	25/08/22
COUX-ET-BIGAROQUE-MOUZENS	3	1	19/10/22	23/11/22
LA ROQUE-GAGEAC	3	2	21/04/22	23/06/22
LIMEUIL	3	2	25/08/22	19/10/22

Sites sensibles (établissements de santé) :

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
C.H. DE BERGERAC	3	7	21/04/22	23/11/22
C.H. DE PÉRIGUEUX	3	7	20/04/22	22/11/22
CLINIQUE FRANCHEVILLE DE PÉRIGUEUX	3	7	20/04/22	22/11/22
C.H. DE SARLAT-LA-CANÉDA	3	7	21/04/22	22/11/22

ANNEXE 2 : RÉSULTATS BRUTS DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES

Communes non colonisées :

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
BASSILLAC ET AUBEROCHE	24-20-034	RAS	0	RAS	53	RAS	742								
	24-20-035	RAS	0	RAS	80	RAS	356								
	24-20-036	S	0	RAS	0	S	264								
COURSAC	24-22-016							S	172	RAS	1605				
	24-22-017							PP	-	RAS	928				
	24-22-018							RAS	4	RAS	662				
HAUTEFORT	24-22-040													RAS	0
	24-22-041													RAS	0
	24-22-042													RAS	0
JOURNIAC	24-22-031											RAS	450	RAS	130
	24-22-032											RAS	252	RAS	133
	24-22-033											PP	-	RAS	52
LA BACHELLERIE	24-22-022									RAS	26	S	0		
	24-22-023									RAS	1803	PP	-		
	24-22-024									RAS	233	RAS	147		
MANZAC-SUR-VERN	24-22-037											RAS	43	RAS	156
	24-22-038											RAS	291	PP	-
	24-22-039											RAS	0	PP	-
ROUFFIGNAC	24-20-005	RAS	0	RAS	0	RAS	0	S	29	RAS	62				
	24-20-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	S	19	RAS	54				
	24-21-005	RAS	0	RAS	0	RAS	36	PP	-	RAS	0				
SAINT-LEON-SUR-VEZERE	24-22-034											PP	-	HP	71
	24-22-035											RAS	125	RAS	0
	24-22-036											RAS	503	RAS	270
SAINT-MARTIN-DE-RIBERAC	24-22-028											RAS	0	RAS	0
	24-22-029											RAS	0	RAS	0
	24-22-030											RAS	0	RAS	0
SAINT-PRIVAT-EN-PERIGORD	24-21-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	S	0	RAS	34	RAS	0	RAS	0
	24-21-007	RAS	0	RAS	0	RAS	0	S	14	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	24-21-008	RAS	0	RAS	0	S	0	S	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
SANILHAC	24-22-001	RAS	0	RAS	55	RAS	0								
	24-22-002	HP	0	RAS	3	RAS	3								
	24-22-003	RAS	0	RAS	365	RAS	2086								
SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD	24-22-013							RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	24-22-014							RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	24-22-015							RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
THENON	24-20-023	RAS	0	RAS	0	RAS	32	RAS	146						
	24-20-024	RS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0						
	24-20-025	RAS	0	RAS	0	RAS	9	RAS	0						
TOCANE-SAINT-APRE	24-21-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	PP	-	RAS	164				
	24-21-010	RAS	0	RAS	10	RAS	0	RAS	9	RAS	98				
	24-21-011	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	30	RAS	0				
TREMOLAT	24-22-004	RAS	222	RAS	377	RAS	489								
	24-22-005	RAS	0	RAS	157	RAS	774								
	24-22-006	RAS	0	RAS	91	RAS	959								
VAL-DE-LOUYRE-ET-COUDEAU	24-22-019							RAS	98	RAS	539				
	24-22-020							RAS	1311	RAS	573				
	24-22-021							RAS	101	RAS	4				

Sites sensibles (établissements de santé, sites touristiques) :

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
CARSAC-AILLAC	24-22-010					RAS	76	S	393						
	24-22-011					RAS	583	S	1074						
	24-22-012					RAS	242	RAS	783						
COUX-ET-BIGAROQUE- MOUZENS	24-22-043													RAS	171
	24-22-044													RAS	0
	24-22-045													RAS	140
C.H. DE BERGERAC	24-17-102	RAS	94	PP	-	RAS	361	RAS	1036	RAS	681	RAS	10	RAS	0
	24-17-103	RAS	721	RAS	554	RAS	419	RAS	1369	RAS	2299	RAS	648	RAS	588
	24-17-104	RAS	335	RAS	1386	RAS	1192	RAS	1364	RAS	2888	RAS	1460	RAS	874
C.H. DE PÉRIGUEUX	24-17-017	RAS	23	RAS	4	RAS	274	RAS	928	RAS	1870	RAS	105	RAS	89
	24-20-020	RAS	0	RAS	17	RAS	1	S	1	RAS	95	S	53	RAS	18
	24-20-030	RAS	0	RAS	220	RAS	401	RAS	1078	RAS	1107	RAS	468	RAS	137
CLINIQUE FRANCHEVILLE DE PÉRIGUEUX	24-17-101	RAS	104	RAS	383	RAS	699	S	609	RAS	2004	RAS	263	RAS	17
	24-20-022	RAS	69	RAS	610	RAS	212	S	1255	PP	-	RAS	2342	RAS	110
	24-21-003	RAS	0	RAS	105	RAS	1551	RAS	1366	RAS	4613	RAS	847	RAS	109
C.H. DE SARLAT-LA-CANÉDA	24-18-014	RAS	0	RAS	19	RAS	62	RAS	296	PP	-	RAS	764	RAS	61
	24-20-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	1	RAS	249	RAS	7	RAS	4
	24-20-029	RAS	0	RAS	145	RAS	94	S	0	RAS	1215	RAS	838	RAS	318
LA ROQUE-GAGEAC	24-22-007	RAS	52	RAS	153										
	24-22-008	PP	-	S	0										
	24-22-009	RAS	85	RAS	55										
LIMEUIL	24-22-025									PP	-	RAS	568		
	24-22-026									RAS	440	RAS	272		
	24-22-027									RAS	736	RAS	139		

Aéroport de Bergerac :

CODE PIÈGE	ÉTAT MI- MAI	ŒUFS MI- MAI	ÉTAT FIN MAI	ŒUFS FIN MAI	ÉTAT MI- JUIN	ŒUFS MI- JUIN	ÉTAT FIN JUIN	ŒUFS FIN JUIN	ÉTAT MI- JUIL.	ŒUFS MI- JUIL.	ÉTAT FIN JUIL.	ŒUFS FIN JUIL.	ÉTAT MI- AOUT	ŒUFS MI- AOUT	ÉTAT FIN AOUT	ŒUFS FIN AOUT	ÉTAT MI- SEPT.	ŒUFS MI- SEPT.	ÉTAT FIN SEPT.	ŒUFS FIN SEPT.	ÉTAT MI- OCT.	ŒUFS MI- OCT.	ÉTAT FIN OCT.	ŒUFS FIN OCT.	ÉTAT MI- NOV.	ŒUFS MI- NOV.	ÉTAT FIN NOV.	ŒUFS FIN NOV.
ABDP-19-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	75	RAS	171	RAS	805	RAS	727	RAS	1363	RAS	454	RAS	64	RAS	76	RAS	32	RAS	0
ABDP-19-005	RAS	0	RAS	151	RAS	60	RAS	172	RAS	85	PP	-	S	258	RAS	636	R	0	RAS	1279	RAS	411	RAS	257	RAS	334	PP	-

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2022

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
22-06-01046	VEYRINES-DE-DOMME	13/06/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-06-01345	MONTREM	15/06/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-06-02020	SANILHAC	22/06/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-06-02865	SAINT-VINCENT-DE-COSSE	30/06/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-08-00361	RAZAC-SUR-L'ISLE	04/08/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-08-00764	ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC	08/08/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-08-00678	MONBAZILLAC	08/08/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-08-01528	MARSAC-SUR-L'ISLE	13/08/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-08-01559	SAINT-LEON-SUR-VEZERE	14/08/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-08-02492	SIMEYROLS	19/08/2022	Insecte autre
22-08-03072	MARSAC-SUR-L'ISLE	22/08/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-08-02891	MARSAC-SUR-L'ISLE	21/08/2022	<i>Aedes geniculatus</i>
22-08-02905	SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH	21/08/2022	Sans suite
22-08-02906	SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH	21/08/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-08-02951	RAZAC-SUR-L'ISLE	21/08/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-08-03570	BOISSE	24/08/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-08-04025	MOLIERES	26/08/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-09-00296	EGLISE-NEUVE-DE-VERGT	02/09/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-09-00697	LA FEUILLADE	03/09/2022	Sans suite
22-09-00728	VALOJOULX	03/09/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-09-00772	CASTELS ET BEZENAC	04/09/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-09-00776	CASTELS ET BEZENAC	04/09/2022	Sans suite
22-09-01255	LIMEUIL	06/09/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-09-01943	VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT	09/09/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-09-02231	SAINT-MEARD-DE-GURCON	11/09/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-09-02267	COURSAC	12/09/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-09-02256	COURSAC	12/09/2022	Sans suite
22-09-02938	SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC	14/09/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-09-02881	SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE	14/09/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-09-03534	EGLISE-NEUVE-DE-VERGT	16/09/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-09-04500	GRIVES	22/09/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-09-05638	SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH	28/09/2022	<i>Culex pipiens</i>
22-10-00481	SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH	06/10/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-10-00848	SAINT-FRONT-DE-PRADOUX	11/10/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-10-01366	SAINT-VINCENT-DE-COSSE	16/10/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-10-02042	LE LARDIN-SAINT-LAZARE	24/10/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-10-02142	QUEYSSAC	25/10/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-10-02547	CARLUX	29/10/2022	<i>Aedes albopictus</i>
22-10-02142	SAINT-CERNIN-DE-L'HERM	30/10/2022	<i>Aedes albopictus</i>

ANNEXE 4 : LISTE DES COMMUNES COLONISÉES PAR *Aedes albopictus* ET DES DÉTECTIONS

Communes colonisées avant 2022 :

COMMUNES			
BAYAC	DOMME	MONTCARET	SAINT-AGNE
BERGERAC	EYMET	MONTIGNAC	SAINT-ANDRÉ-D'ALLAS
BOULAZAC	FAUX	MONTPON-MÉNESTÉROL	SAINT-ASTIER
BOUNIAGUES	ISSIGEAC	MUSSIDAN	SAINT-AUBIN-DE-LANQUAIS
BRANTOME-EN-PERIGORD	LA ROCHE-CHALAIS	NAUSSANNES	SAINT-MÉDARD-DE-MUSSIDAN
CASTELNAUD-LA-CHAPELLE	LA FORCE	NEUVIC	SAINT-NEXANS
CHAMPCEVINEL	LALINDE	PAYS DE BELVES	SAINT-SAUVEUR
CHANCELADE	LAMONZIE-SAINT-MARTIN	PÉRIGUEUX	SARLAT-LA-CANÉDA
CHÂTEAU-L'ÉVÊQUE	LE BUGUE	PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT	SIORAC-EN-PERIGORD
COULOUNIEIX-CHAMIERES	LE BUISSON-DE-CADOUIN	PRESSIGNAC-VICQ	TERRASSON-LAVILLEDIEU
COURS-DE-PILE	LEMBRAS	PRIGONRIEUX	TRÉLISSAC
COUZE-ET-SAINT-FRONT	LES EYZIES	RAZAC-D'EYMET	VERGT
CREYSSE	MONPAZIER	RIBÉRAC	

Communes classées colonisées durant l'année 2022 et motif de classement :

N°	COMMUNE	MOTIF DE COLONISATION
1	BASSILLAC ET AUBEROCHE	2 pièges positifs espacés de plus de 500 m.
2	CARSAC-AILLAC	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m.
3	COURSAC	2 pièges positifs espacés de plus de 500 m.
4	COUX-ET-BIGAROQUE - MOUZENS	2 pièges positifs espacés de plus de 500 m.
5	EGLISE-NEUVE-DE-VERGT	2 signalements positifs espacés de plus de 500 m.
6	JOURNIAC	2 pièges positifs espacés de plus de 500 m.
7	LA BACHELLERIE	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m.
8	LA ROQUE-GAGEAC	2 pièges positifs espacés de plus de 500 m.
9	LIMEUIL	2 pièges positifs espacés de plus de 500 m.
10	MANZAC-SUR-VERN	2 pièges positifs espacés de plus de 500 m.
11	MARSAC-SUR-L'ISLE	2 signalements positifs espacés de plus de 500 m.
12	ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m et un signalement.
13	SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH	2 signalements positifs espacés de plus de 500 m.
14	SAINT-LEON-SUR-VEZERE	2 pièges positifs espacés de plus de 500 m.
15	SAINT-VINCENT-DE-COSSE	2 signalements positifs espacés de plus de 500 m.
16	SANILHAC	2 pièges positifs espacés de plus de 500 m.
17	THENON	2 pièges positifs espacés de plus de 500 m.
18	TOCANE-SAINT-APRE	2 pièges positifs espacés de plus de 500 m.
19	TREMOLAT	2 pièges positifs espacés de plus de 500 m.
20	VAL-DE-LOUYRE-ET-COUDEAU	3 pièges positifs espacés de plus de 500 m.

Communes ayant fait l'objet d'une détection d'*Aedes albopictus* (non colonisées) :

LETTRE	COMMUNES	LETTRE	COMMUNES
a	BOISSE	k	SAINT-CERNIN-DE-L'HERM
b	CARLUX	l	SAINT-FRONT-DE-PRADOUX
c	CASTELS ET BEZENAC	m	SAINT-MEARD-DE-GURCON
d	GRIVES	n	SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE
e	LE LARDIN-SAINT-LAZARE	o	SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC
f	MOLIERES	p	SAINT-PRIVAT-EN-PERIGORD
g	MONBAZILLAC	q	VEYRINES-DE-DOMME
h	MONTREM	r	VALOJOUX
i	QUEYSSAC	s	VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT
j	RAZAC-SUR-L'ISLE		